



**Vente aux enchères publiques en 1 lot d'un immeuble bâti en copropriété comprenant  
3 logements T3, 1 studio, 4 caves et 2 garages sis à CLUSES (74300),  
27, Rue du Bargy,**

**Fixée au jeudi 8/4/2021 à 14h00, à l'audience de vente de Madame le Juge de L'Exécution, chargée  
des Saisies Immobilières près le Tribunal Judiciaire de Bonneville (74130),  
Palais de Justice, Quai du Parquet**

A la requête de l'Etude de Me Roger CHATEL-LOUROZ, sous administration provisoire de la SELARL MJ SYNERGIE, représentée par Me Bruno WALCZAK, Mandataire Judiciaire, domiciliée 6 Rue René BLANC, 74100 ANNEMASSE, agissant en sa qualité de liquidateur judiciaire de Monsieur Vedat DANLI, désigné aux dites fonctions par jugement prononcé le 16/4/2014 par le Tribunal de Commerce d'ANNECY, ayant pour Avocat constitué la SELARL JURIS MONT BLANC, agissant par Me Christelle ABAD-PERNOLLET, sa co-gérante en exercice,

**DESIGNATION DES BIENS :**

Sur la Commune de CLUSES (74300), les biens et droits immobiliers ci-après désignés dans l'ensemble immobilier en copropriété cadastré Commune de CLUSES (74300), section B, n°12, formant le lot n°93 du Lotissement dénommé « Lotissement de Messy », 27, Rue du Bargy, savoir les lots suivants :

- Lot n°1 : une cave, avec les 50/1.000èmes des parties communes générales
- Lot n°2 : une cave, avec les 50/1.000èmes des parties communes générales
- Lot n°3 : une cave, avec les 50/1.000èmes des parties communes générales
- Lot n°4 : une cave, avec les 50/1.000èmes des parties communes générales
- Lot n°5 : un réduit, avec les 70/1.000èmes des parties communes générales
- Lot n°6 : un garage, avec les 70/1.000èmes des parties communes générales
- Lot n°7 : un garage, avec les 70/1.000èmes des parties communes générales
- Lot n°8 : la totalité du rez-de-chaussée à usage d'habitation, comportant un studio (*avec pièce de vie, coin cuisine, salle de bains/WC*) et un T3 (*avec hall d'entrée, cuisine, séjour, salle de bains/WC, 2 chambres, terrasse*), avec les 280/1.000èmes des parties communes générales
- Lot n°9 : la totalité du 1<sup>er</sup> étage à usage d'habitation comportant un appartement T3 (*avec hall d'entrée, cuisine, séjour, balcon, salle de bains/WC, et 2 chambres*), avec les 170/1.000èmes des parties communes générales
- Lot n°10 : la totalité des combles aménagées en appartement de type T3 (*avec hall d'entrée, salon avec coin cuisine, salle de bains/WC, et 2 chambres*), avec les 140/1.000èmes des parties communes générales,

régi par un règlement de copropriété avec EDD reçu le 1/6/1977 par feu Me Henri CLAVEL, autrefois Notaire associé à CLUSES, publié au service de publicité foncière de BONNEVILLE le 8/7/1977, volume 4012, n°28.

le tout plus amplement décrit au procès-verbal descriptif avec dossier de diagnostics techniques établi le 20/5/2020 par la SAS SAGE & Associés, Huissier de Justice, annexé au cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente, déposé le 14/12/2020 au secrétariat-greffe du Juge de

l'Exécution chargé des saisies immobilières près le Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE (74) sous le n°20/01244, où chacun peut en prendre connaissance.

**MISE A PRIX** : 100.000,00 € (*cent mille Euros*), avec baisse de quart en quart, à défaut d'enchérisseurs

**VISITE** : le vendredi 19 mars 2021 de 11h à 12h par le Ministère de la SAS SAGE, Huissier de Justice à TANINGES (74440)

**OCCUPATION** : Il résulte du PV de description que le logement est occupé de la façon suivante :

- Lot n°8 (*appartement T3 du rez-de-chaussée*) : par les époux Vedat DANLI et leurs enfants,
- Lot n°8 (*studio du rez-de-chaussée*) : par Madame Aïcha DANLI
- Lots n°s 9 (*1<sup>er</sup> étage*) : par Madame DANLI mère, avec un de ses petits-fils et sa femme,
- Lot n°10 (*combles*) : par les époux Osman DANLI et leurs enfants

**ENCHERES** : En conformité de l'article R322-40 du Code des Procédures Civile d'Exécution, les enchères ne pourront être portées que par le Ministère d'un Avocat au Barreau de BONNEVILLE.

**RENSEIGNEMENTS** :

1 – au Greffe du service des saisies-immobilières du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE (*tél. : 04.50.25.48.00*)

2 – au Cabinet de la SELARL JURIS MONT BLANC, Avocat poursuivant (*tél. : 04.50.96.15.74*)

Fait et rédigé à CLUSES, le 15 février 2021

Pour la SELARL JURIS MONT BLANC, Me C. PERNOLLET